



Reprise du travail pendant le CSP

Par **Alli38**, le **06/04/2015** à **16:13**

Bonjour à tous,

j'aimerais avoir quelques renseignements sur le CSP, je vais être licencié au 30/04 par mon employeur pour licenciement économique

Je souhaiterais prendre le CSP, j'ai lu sur un site qu'une prime de reclassement de 50% du restant de mon CSP pourra être versée si je retrouve un emploi avant les 10 mois de mon CSP, en ce qui me concerne j'ai trouvé un employeur mais à partir de quand puis-je signer mon contrat de travail pour toucher cette prime?

Merci à vous tous.

Par **P.M.**, le **06/04/2015** à **17:08**

Bonjour,

Le mieux serait d'interroger Pôle Emploi, puisque vous avez droit à un entretien pendant le délai de réflexion du CSP lequel ne commence qu'au terme du dit délai...

La prime ne semble pas être systématique...